Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 160.2026 Signature des annexes financières aux différentes Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

La Présidente rappelle que la Communauté de communes soutient plusieurs associations actives dans les domaines artistiques et culturels par le biais de nombreux dispositifs : soutien aux manifestations et évènements, aide à l'initiative et l'émergence culturelle, Pacte de développement culturel de territoire (avec l'État, la Région et le Département), conventions pluriannuelles d'objectifs, de mise à disposition de locaux ou encore de partenariats divers.

Plusieurs de ces conventions doivent renouveler leur annexe financière annuelle :

- Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Etang-Neuf
- Association des Compagnons de l'abbaye de Bon Repos
- Musée de l'école rurale de Bothoa
- L'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh
- Les Surfeurs du Kreiz Breizh

ANNEXES FINANCIERES

Associations concernées	Proposition d'accompagnement financier

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Etang-Neuf	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 33.000 €
Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 29.000 €
Musée de l'école rurale de Bothoa	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 35.700 €
Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 440.000 €
Les Surfeurs du Kreiz Breizh	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 4.000 €

La présidente propose au conseil de l'autoriser à signer les différentes annexes financières.

La Présidente indique que ce soutien communautaire implique de la part des partenaires concernés un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/ ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la présidente à signer :

- Les annexes financières aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Etang Neuf, l'association des Compagnons de l'abbaye de Bon Repos, le musée de l'école rurale de Bothoa, l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh, Les Surfeurs du Kreiz Breizh, dans leur version annexée et pour l'année 2026.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe Délibération . 2026 . Vie associative

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association de Gestion du Pôle d'Animation de l'Etang Neuf

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à trente-trois mille euros (33.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en deux échéances : la première est versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière, la seconde est versée au cours du 2ème semestre de l'année, après contrôle de la mise en œuvre effective des objectifs indiqués dans la CPO.

Pour la Communauté des Communes du Kreiz Breizh

La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang-Neuf

Le Président,

Philippe Picou

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association « Les Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos »

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à vingt-neuf mille euros (29.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en deux échéances : la première est versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière, la seconde est versée au cours du 2ème semestre de l'année, après contrôle de la mise en œuvre effective des objectifs indiqués dans la CPO.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'association "Les Compagnons de
l'Abbaye de Bon Repos »
Les Co-Présidence,

Corinne Le Bihan et Michel André

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association « Musée Rural de l'Education dans les Côtes d'Armor »

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à trente-cinq mille sept cent euros (35.700 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 6574 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en deux échéances : la première est versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière, la seconde est versée au cours du 2ème semestre de l'année, après contrôle de la mise en œuvre effective des objectifs indiqués dans la CPO.

Pour la Communauté des Communes du Kreiz Breizh

La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'association « Musée Rural de l'Education dans les Côtes d'Armor »

La Co-Présidence,

Camille Binder et Colette Davis

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à quatre cent quarante mille euros (440.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en six échéances :
Les quatre premières échéances ont été versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération octroyant une avance de subvention de 200.000 €,
La quatrième est versée suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière,
la dernière est versée au cours du 2ème semestre de l'année, après contrôle de la mise en œuvre effective des objectifs indiqués dans la CPO.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh

La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre
du Kreiz Breizh

Le Président,

Didier Gilquin

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-160_2026-DE

ANNEXE 01-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et Les surfeurs du Kreiz-Breizh

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à quatre mille euros (4.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en deux échéances, l'une déjà versée et l'autre suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente

Sandra Le Nouvel

Pour Les Surfeurs du Kreiz Breizh

Le Président

Cédric Quéré